



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUICHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_047

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POLITIQUES CULTURELLES,
SPORTIVES ET ASSOCIATIVES**

Autorisation - Approbation

Par délibération n° DE26.044 du 11 avril 2026, le Conseil Municipal a décidé la création de six commissions permanentes.

Il est désormais nécessaire d'en élire les membres.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'élection des membres des commissions a lieu au scrutin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Selon l'article L.2121-22, le Maire est Président de droit des commissions. Il convient donc de désigner 10 commissaires en précisant que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, soit :

Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action : 7 sièges

L'Urgence d'Agir pour Armentières : 2 sièges

Une Autre Armentières, Unie et Solidaire : 1 siège

Il est donc demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur(s) candidat(s) pour la Commission Politiques Culturelles, Sportives et Associatives.

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action »** : Mme Martine DUBREU, M. Grégory PICKEU, Mme Cristiane DELESTREZ, M. Philippe CATTOIRE, Mme Valérie PRINGUEZ, M. Thibault CAPELLE, M. Alexis DEBUISSON
- **Liste « L'Urgence d'Agir pour Armentières »** : M. Hans LANDLER, Mme Caroline MARMOUZÉ
- **Liste « Une Autre Armentières, Unie et Solidaire »** : M. Maxime MOULIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'élire les membres de la commission.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein de la Commission Politiques Culturelles, Sportives et Associatives :

Mme Martine DUBREU, M. Grégory PICKEU, Mme Cristiane DELESTREZ, M. Philippe CATTOIRE, Mme Valérie PRINGUEZ, M. Thibault CAPELLE, M. Alexis DEBUISSON, M. Hans LANDLER, Mme Caroline MARMOUZÉ, M. Maxime MOULIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260415-DE26_047-DE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS